

**Direction d'école avec section internationale, réseau « cœur de ville »**

**Type d'emploi :** poste ouvert aux personnels enseignants 1<sup>er</sup> degré inscrits sur liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école.

**Lieu d'exercice :**

- Ecole élémentaire AUBER  
35 avenue Auber, 06000 NICE  
Langues de section : **arabe et portugais**  
Circonscription de Nice 6

**Date de prise de fonction :** à la rentrée scolaire 2020

**Conditions de nomination :** Nomination à titre définitif pour les agents inscrits au vivier et obtenant un poste à l'issue du mouvement informatisé.

Postes restés vacants à l'issue du mouvement informatisé : nomination à titre définitif

Postes se libérant après le mouvement : nomination à titre provisoire sans priorité ou bonification au mouvement suivant.

**Conditions de rémunération :** voir récapitulatif des conditions de rémunération de directeur d'école

**Organisation du temps de travail :** cadre réglementaire d'exercice du professeur des écoles, soit vingt-quatre heures hebdomadaires dans le temps scolaire et cent-huit-heures hors temps scolaire.

**Cadre réglementaire :** Section internationale dans le secteur public du premier degré

**Description des missions :**

Direction d'école accueillant des sections internationales. Outre les missions habituelles d'un directeur d'école, se montrer vigilant sur les points suivants :

- L'organisation des apprentissages de façon à répondre aux besoins de tous les élèves, qu'ils soient ou non inscrits en section internationale
- Le recrutement des élèves candidats pour entrer en section internationale : information aux familles, conception des tests par et avec les CPD LV, les enseignants des écoles du réseau "Cœur de ville international" (avec l'appui des corps d'inspection), organisation des épreuves.
- La participation au conseil de section pour contribuer à la régulation et à l'évaluation du fonctionnement et des résultats de la section internationale.
- Le partenariat avec la Mairie et avec les associations engagées dans le fonctionnement de la section internationale de façon à en garantir l'efficacité et à faire bénéficier les autres élèves de l'école de ce partenariat (aspects culturels et linguistiques).

- La continuité des apprentissages de l'école au collège, de façon à garantir les accompagnements nécessaires aux élèves les plus fragiles dans leurs parcours scolaires.

**Compétences et qualités requises :**

Pilotage du conseil des maîtres pour l'organisation des emplois du temps et des services.

La maîtrise d'une langue vivante soit de section, soit de l'anglais sera appréciée.

1/Pédagogie

- Intérêt et capacité à mobiliser pour l'élaboration de projets pédagogiques à vocation internationale (en lien avec le projet d'école, de circonscription ou de territoire.)
- Elaboration et montage de projets d'ouverture internationale (expositions, échanges -*via réseaux numériques et voyages-*, appariements...)
- Participation aux commissions de liaison et aux stages communs 1er/2nd degrés sous l'autorité de l'IEN et du Principal du collège Vernier.

2/Pilotage de la structure et de l'équipe, gestion RH

- Analyse et évaluation.
- Cohésion territoriale et harmonisation des procédures
- Ecoute et prise d'initiative
- Identification des attentes des enseignants et mise en relation avec les besoins des élèves.

3/ Outils

- Travail d'équipe et maîtrise des outils informatique de gestion et de communication (logiciels et applications)

4/ Liens avec l'environnement

- Relations avec les usagers.
- Relations avec les partenaires associatifs.

**Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste :** monsieur l'inspecteur de l'Education nationale adjoint. adresse électronique : [iena06@ac-nice.fr](mailto:iena06@ac-nice.fr) – coordonnées téléphoniques du CPD LV : 04 93 72 64 35

**Procédure de candidature :** candidature à adresser par voie hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et simultanément à la DIPE ([ia06-dipe2@ac-nice.fr](mailto:ia06-dipe2@ac-nice.fr)) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.